
Communiqué de Presse

Date : 12 janvier 2026

Premier échange avec le nouveau ministre du Travail : les organisations d'employeurs favorables à un dialogue social responsable et orienté vers l'avenir

Une délégation de l'UEL a rencontré ce 12 janvier le nouveau ministre du Travail, Marc Spautz, dans le cadre d'un premier échange de vues sur les principaux dossiers d'actualité sociale et du travail.

Dans un contexte économique marqué par une incertitude croissante et de nombreux défis, l'UEL et ses membres ont réaffirmé l'importance d'un dialogue social constructif, équilibré et fondé sur le respect des rôles et responsabilités de chacun.

Face à une croissance économique faible, voire inexistante, depuis 2021, à la baisse de productivité, à la baisse de la création d'emplois, à la hausse du chômage (de presque 50% depuis 2022), l'UEL a insisté sur la nécessité d'améliorer le cadre légal pour redynamiser l'économie et le marché du travail.

Les organisations d'employeurs ont souligné la nécessité de moderniser le cadre légal pour permettre aux entreprises de répondre aux attentes des clients et des salariés et de s'adapter aux nouvelles réalités, en particulier au niveau de l'organisation du temps de travail.

Les échanges ont également porté sur les enjeux liés aux directives européennes, notamment celles relatives aux salaires minimaux adéquats et à la transparence des salaires. Pour l'UEL, il est indispensable d'adopter une approche pragmatique et équilibrée lors de l'adoption des textes légaux européens et de leur transposition en droit luxembourgeois en tenant compte non seulement de la protection des salariés mais également de la réalité économique des entreprises luxembourgeoises. Il convient en outre de simplifier la législation existante et de réduire les charges administratives pour les entreprises.

Les organisations d'employeurs prennent acte de la volonté du ministre du Travail de poursuivre les échanges, sur ces différents dossiers en bilatéral dans un premier temps. Elles sont disposées à contribuer activement dans l'intérêt commun des entreprises et des salariés au dialogue social au niveau national qui prend un nouveau départ pour les dossiers emploi et droit du travail.

Contact presse
press@uel.lu

À propos de l'UEL

L'UEL représente les employeurs du secteur privé, à l'exception du secteur primaire, au travers des chambres professionnelles et des organisations d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg. Parce que ses membres assurent 80% des emplois et produisent 85% du PIB, l'UEL veut placer l'entreprise et ses enjeux au cœur de la société luxembourgeoise. L'UEL œuvre pour une économie durable et prospère pour le pays, ses habitants et ceux qui y travaillent. Elle agit pour une économie attractive pour les investisseurs et les talents. Plus d'infos sur www.uel.lu